

Je paye mes factures d'acompte par domiciliation. Dois-je payer ma facture de clôture par domiciliation ?

Notre réponse

Non, pas obligatoirement.

Vous pouvez demander à exclure la facture de clôture de la domiciliation.

Vous trouverez un modèle de courrier pour demander à exclure votre facture de régularisation de la domiciliation dans l'onglet Documents Utiles.

Références légales

- Chapitre 2.4.5. Accord « Le consommateur dans le marché libre de l'électricité et du gaz »
- Article 4 § 1er de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité
- Article 4 § 1er de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz
- Article VI.83, 33° du Code de Droit économique

Documents type

Modèle de lettre: exclusion de la facture de régularisation de la domiciliation bancaire

Date de mise à jour: Jeudi 27/08/20